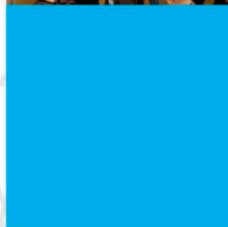
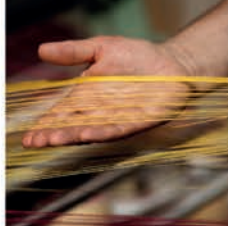
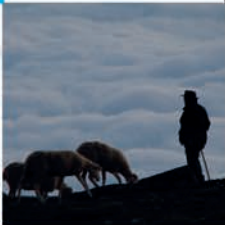
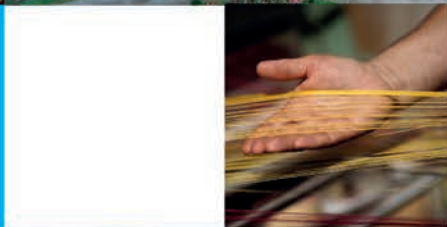
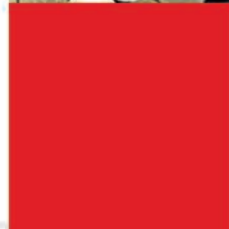
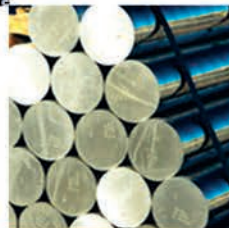


# Rapport d'activité

des services  
de l'État



2013





En application de l'article L 3121-26 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet présente chaque année, devant le Conseil Général, le rapport d'activité des services de l'État dans le département. Cet exercice traditionnel est important et je le réalise pour la première fois avec grand plaisir.

Le rapport d'activité rend compte de manière synthétique des réalisations de l'année écoulée et témoigne de la variété des missions menées au quotidien par les services de l'État.

Dans un contexte économique et social fragilisé, la maîtrise des dépenses publiques reste une nécessité et l'État doit s'adapter en permanence, rationaliser ses actions, les rendre plus efficaces pour apporter une réponse conforme aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Les défis sont nombreux et les services de l'État mettent tout en œuvre pour les relever. L'État conduit à la fois des missions

régaliennes comme la sécurité et la protection des personnes et des biens mais aussi contribue au soutien à l'économie et l'emploi, au renforcement de la cohésion sociale ou encore au développement durable du territoire.

Enfin la modernisation de l'action publique reste au cœur de nos préoccupations. Il s'agit de construire une administration plus proche, plus lisible et plus efficace avec comme objectif la constante amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Je tenais à féliciter l'ensemble des agents de l'État qui y concourt.

Permettez moi également de remercier les élus, leurs collaborateurs ainsi que l'ensemble des partenaires socio-économiques avec lesquels nous agissons en permanence au bénéfice de l'intérêt général.

*Nathalie MARTHIEN*  
*Préfet de l'Ariège*



## | SECURITE ET PROTECTION DES POPULATIONS

- Préserver la tranquillité publique.....p. 4
  - lutter contre la délinquance
  - lutter contre l'insécurité routière
  - lutter contre la fraude
- Anticiper et gérer les crises.....p. 6
- Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques .....p. 8
- Veiller à la sécurité alimentaire, la protection animale et la sécurité environnementale .....p. 9

## | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- La situation du marché du travail.....p. 11
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.....p. 11
- Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes.....p. 12
- Maintenir dans l'emploi les salariés les plus âgés ..p. 13
- Accompagner les entreprises au titre des mutations économiques .....p. 14
- Aider les entreprises en difficulté.....p. 15
- Soutenir les projets de développement et d'investissement .....p. 16

## | COHESION SOCIALE ET DEVOIR DE SOLIDARITE

- Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne .....p. 17
- Accompagner les personnes les plus vulnérables .p. 19
- Promouvoir l'égalité des chances .....p. 21
- Entretenir le devoir de mémoire .....p. 23

## | DÉVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

- Connaître le territoire.....p. 24
- Redessiner l'intercommunalité.....p. 24
- Accompagner le développement économique .....p. 24
- Soutenir l'activité agricole .....p. 26
- Protéger durablement l'environnement.....p. 27
- Aménager l'espace urbain .....p. 29
- Préparer la transition écologique et énergétique ....p. 30
- Préserver le patrimoine ariégeois.....p. 30

## | MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE : L'ÉTAT AU CŒUR DES REFORMES

- Améliorer le service rendu à l'utilisateur .....p. 32
- Agir pour le maintien des services publics en milieu rural.....p. 33
- Développer les démarches de dématérialisation et simplifier les procédures .....p. 34
- Évoluer vers une administration exemplaire .....p. 35

## | ANNEXES

- Evolution des effectifs de la fonction publique d'État en Ariège (2009-2013) .....p. 39
- Les dépenses et les recettes de l'État en Ariège ....p. 40
- L'organigramme .....p. 42
- Coordonnées des services de l'État en Ariège .....p. 43

# Sécurité et protection des populations

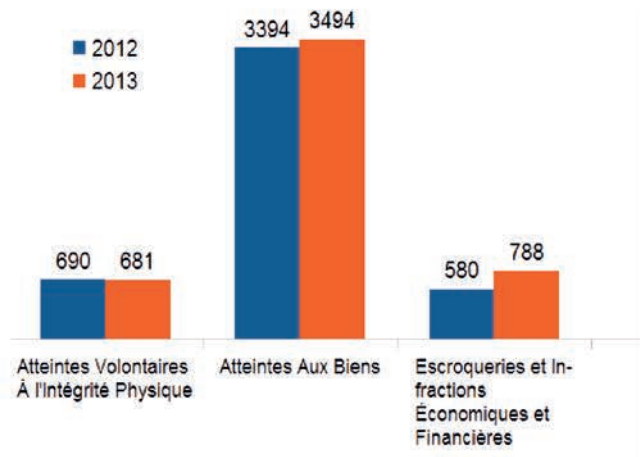
## | Un engagement constant pour la protection des personnes et des biens

En 2013, l'État s'est fortement mobilisé pour assurer la sécurité de la population et la protéger contre les différents risques. De nombreuses mesures ont été prises pour garantir la tranquillité publique et la sécurité civile, lutter contre l'insécurité routière, prévenir et gérer les risques technologiques, naturels et industriels, garantir la sécurité alimentaire et veiller à la protection animale et environnementale.

## Préserver la tranquillité publique

### | Lutter contre la délinquance

De manière générale, le département de l'Ariège a connu une évolution contrastée des indicateurs de la délinquance. Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP) ont légèrement diminué sur un an de 1,3 % (9 faits constatés (FC) de moins). En revanche les Atteintes Aux Biens (AAB) affichent une progression sur un an de 2,95 % (+100 FC), bien moins importante qu'en 2012 où la hausse était de 11,87 % (+360 FC). Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) sont en nette progression sur un an (35,86% soit +208 FC contre 10,27% en 2012).



Les taux d'élucidation restent élevés (81,06 % pour les AVIP, 22,52 % pour les AAB et 71,19 % pour les EIEF).

Le département de l'Ariège reste épargné par la délinquance sous ses formes les plus violentes, même si les chiffres satisfaisants de l'année 2013 demeurent fragiles. La vigilance reste de rigueur.

Plusieurs plans d'actions ont été mis en place en déclinaison de plans nationaux :

Un plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée signé le 11 décembre 2013 qui comprend plusieurs actions :

- l'alerte immédiate des forces de police avant toute levée de doute lors du déclenchement d'une alarme ;
- une convention de partenariat entre les services de sécurité, les chambres consulaires et les commerçants pour la diffusion d'informations et d'alertes par SMS ;
- un protocole d'information des nouveaux élus en collaboration avec l'association départementale des maires.

Un Plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017, signé le 17 décembre 2013, complété par le Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes. Menée activement sur le département par une synergie d'acteurs, la lutte contre les violences faites aux femmes s'est traduite, en 2013, par de nombreuses actions dont : la labellisation de 4 accueils de jour ouverts aux victimes sur Pamiers, Saint Giron, Foix et Lavelanet ; la formation de 170 professionnels sur les thèmes de la santé des enfants exposés aux violences, sur la neutralisation des stéréotypes de genre et des discriminations dans l'éducation des enfants ; la sensibilisation de 1200 jeunes



Atelier empreintes





Opération tranquillité vacances

des établissements du second degré aux violences sexistes ; l'organisation de 4 soirées ciné théâtre –débat.

Dans le même temps, a été mis en place un protocole d'accueil et de traitement des femmes victimes de violences conjugales qui englobe la prise en charge des personnes mises en cause pour des faits de violences intrafamiliales.

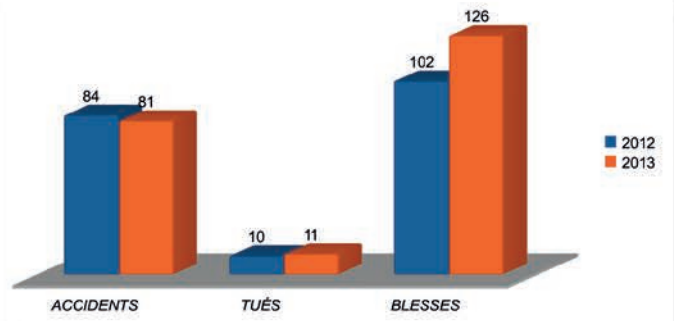
En matière de prévention, les opérations tranquillité Vacances, tranquillité seniors et Anti Hold-up renforcées cette année par une présence policière dans les centres villes de Foix et Pamiers ont permis d'éviter les vols et les agressions.

## | Lutter contre l'insécurité routière

Sur l'ensemble du département, la baisse de l'accidentalité est nette entre 2009 et 2013 avec un recul moyen par an de 9,2 accidents corporels, de 7,1 blessés et de 0,5 tués. Malgré cette tendance à la baisse, la lutte contre l'insécurité routière reste une priorité pour l'Ariège.

Les chiffres de l'accidentologie 2013 font apparaître une stabilité du nombre des accidents corporels et des tués sur un an. En revanche le nombre de blessés a augmenté :

- 81 accidents corporels (-3 par rapport à 2012)
- 11 tués (+1 par rapport à 2012)
- 126 blessés (+24 par rapport à 2012)



Un dossier marquant en 2013 a été l'élaboration du Document Général d'Orientation qui définit les enjeux de sécurité routière en Ariège et les orientations d'actions pour les 3 prochaines années en matière d'infrastructure, d'information-sensibilisation, d'éducation et formation, de contrôle et sanction.

Les principales causes des accidents mortels restent la vitesse, l'alcool et la consommation de stupéfiants, voire le cumul de plusieurs de ces facteurs. Les jeunes et les seniors sont particulièrement concernés en tant que victimes et/ou présumés responsables d'accidents. Les usagers de deux-roues motorisés représentent également un enjeu fort.

En matière de prévention, des actions importantes ont été menées en Ariège en 2013 dans le cadre du plan départemental de sécurité routière (PDASR) (61 611 € de crédits mobilisés).

Deux temps forts ont marqué l'année :

- Les assises départementales de la sécurité routière organisées sur le thème « les jeunes, quels conducteurs pour demain » destinées à toutes les personnes travaillant en contact avec la jeunesse. Ces assises ont mobilisé 80 personnes.
- Le forum régional sur le thème « Seniors : mobilité et sécurité routière » qui s'est tenu à Pamiers en novembre et qui a permis également de mobiliser les acteurs de la sécurité routière.

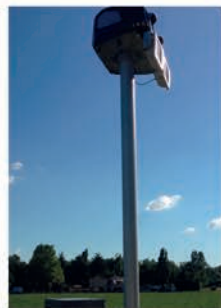


Forum régional seniors

Les délits routiers ont représenté 1168 faits constatés (FC) en 2013, en hausse de 45 faits en un an (les délits relatifs aux conduites sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants sont en augmentation de 23,36 % (+82)).



Parallèlement, les radars fixes ont enregistré 34776 messages d'infraction (52702 en 2012, soit une diminution de 34 %), les radars embarqués totalisent 15194 messages d'infraction (22209 en 2012 soit une diminution de 31,6 %) et l'unique radar feu rouge du département, basé à Lavelanet, totalise 566 messages d'infraction (529 en 2012).



Radar tronçon

2013 a été marqué par le remplacement des radars pédagogiques, en amont de radars fixes par des panneaux de présignalisation, et la validation du projet de radar tronçon sur la RN 20 (mis en service courant 2014).

A l'initiative du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance



de Saint-Girons, 49 automobilistes en infraction ont choisi de suivre une après-midi de formation à la sécurité routière à Saint-Girons plutôt que de perdre des points sur leur permis et de payer une amende.

Concernant l'éducation routière, en 2013, 8056 candidats ont été examinés toutes catégories d'examen confondues (dont 3805 examens du code et 3107 candidats en permis B).

## Lutter contre la fraude

L'action du comité opérationnel de lutte anti-fraude (CODAF) La fraude cause un préjudice considérable à l'ensemble de la collectivité en provoquant d'importantes évasions de recettes fiscales et sociales. Le CODAF a pour objectif de définir des actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes.

En 2013, ce sont 51 fiches actions issues de contrôles coordonnés qui ont permis de relever plusieurs infractions comme l'absence de Déclaration Préalable à l'Embauche (D.P.A.E.), la dissimulation d'emplois salariés ou encore le défaut de paiement de cotisations. Le dispositif mis en place, associe l'action d'une vingtaine de structures et cible de nombreux types d'activité.

Le trafic transfrontalier et l'action du service des douanes

L'année 2013 a été l'occasion de constatations particulièrement marquantes réalisées par la brigade d'Ax-les-Thermes avec 944 Kg de tabac et de cigarettes de contrebande saisis sur le réseau routier ariégeois

en provenance d'Andorre ainsi que la saisie de 4 Kg de résine de cannabis lors du contrôle d'une voiture sur la RN 20.



Cigarettes

## Anticiper et gérer les crises

### Les exercices de sécurité civile

La préfecture a réalisé 5 exercices de sécurité civile en 2013 : ORSEC montagne (accident de téléski), participation à l'exercice national canicule, plan particulier d'intervention du Grand Barrage de Naguilhes, Spéléo-Secours et dispositif spécifique ORSEC tunnel de Foix.

Suite à l'avis formulé par la Commission Nationale d'Évaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers, l'autorisation d'exploitation du tunnel de Foix a été renouvelée le 31 décembre 2013 pour une durée de 6 ans et l'arrêté réglementant la circulation a été révisé à cette même date.

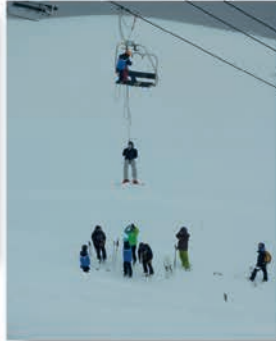


Centre opérationnel départemental





Exercice tunnel de Foix



Exercice télésiège Guzet



Exercice tunnel de Foix



Barrage Laparan

Les réserves et recommandations de cette commission ont conduit à constituer un comité de pilotage destiné à apporter les améliorations nécessaires à la sécurité du tunnel.

De plus, dans le cadre de la coordination de la viabilité hivernale, un test de visio-confé-



Véhicules convoi



Avalanche déclenchée Hospitalet

rence a été effectué avec la direction de la protection civile du gouvernement andorran afin de faciliter les communications en temps de crise.

Ces différents exercices ont nécessité l'activation du centre opérationnel départemental (COD) et la mobilisation de nombreux services de l'État et autres partenaires.

### | La viabilité hivernale

L'année 2013 a été marquée par un hiver exceptionnel dû à un important enneigement en montagne. Ces conditions climatiques ont conduit au renforcement du dispositif du plan de coordination hivernale signé entre l'Andorre, le préfet des Pyrénées-Orientales et le préfet de l'Ariège et à l'organisation de différentes réunions de retour d'expérience avec les différents partenaires.

A titre de comparaison, le centre opérationnel départemental de crise a été activé à 25 reprises en 2013 alors qu'il avait fonctionné 15 jours en 2012. Sur ces 25 jours d'ouverture, 16 ont été consacrés à la gestion de situations liées à la viabilité hivernale.

### | La sécurité en montagne

Le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) a effectué 242 opérations de secours dont 187 avec l'appui du détachement aérien gendarmerie de Pamiers-Les Pujols pour un bilan de 334 personnes secourues, 11 tués et 1 disparu.

Le PGHM de l'Ariège investit temps et énergie dans la prévention des accidents de montagne.

Cette prévention revêt l'aspect d'opérations de formation, d'information et de sensibilisation des plus jeunes au travers de conférences auprès des établissements scolaires, ainsi qu'auprès d'un public plus large lors de manifestations diverses



PGHM secours



dont « l'Explo Film Festival » d'Ax-les-Thermes a été un des moments phare en 2013. Par ailleurs, le PGHM a participé à une campagne de sensibilisation sur les accidents de ski, campagne menée en coopération avec la DDCSPP, sur la station d'Ax 3 Domaines, lors de 2 journées pendant les vacances de mars.

## | Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

Le nouveau dispositif d'alerte des populations intitulé Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) plus performant et résistant doit remplacer le système actuel. Il assurera une double fonction :

- fonction d'alerte afin que la population se mette immédiatement à l'abri du danger et à l'écoute de la radio ou de la télévision.
- fonction d'information pour préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et donner les indications sur l'évolution de l'événement.

Le SAIP mobilisera plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population : des sirènes, des SMS et un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à message variable et radios).

Le SAIP en Ariège prévoit le déploiement de 33 sirènes (dont 8 nouvelles) en principe d'ici 2019.

Cela représente 20 communes toutes situées dans des bassins d'alerte touchés par le risque inondation soit 65 347 habitants (43% de la population du département).

Pour l'année 2013, les services de la protection civile ont organisé les visites préalables à l'installation et au raccordement des sirènes, rencontré les élus et participé à des visites sur site.

## | La sécurité incendie et le secours à personne

Au cours de l'année 2013, le SDIS a effectué 9758 sorties d'engins de secours pour un total de 8627 interventions. 178 feux ont été dénombrés en Ariège (beaucoup d'écobuages en moins par rapport à 2012). L'intervention marquante de 2013 a été le feu du château de Lérans le 30 juillet 2013.

La mise en place de la convention SAMU-SDIS sur le secours à personne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 a clarifié les domaines de compétences des différents intervenants et engendré une baisse de 255 interventions en secours à personne soit 6405 en 2013 contre 6665 en 2012, ce qui reste une baisse très minime.



Chateau de Lérans



Chateau de Lérans 30 juillet 2013

## Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques

### | Risques naturels

#### Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

En Ariège, 137 communes sont soumises à l'obligation d'élaborer un PCS. Un travail partenarial a été mené depuis ces dernières années pour mobiliser les élus et les aider à réaliser leur PCS. En un an, le taux de réalisation des PCS est passé de 35 % à 44 %, en constante progression depuis plusieurs années.

Des réunions par arrondissement auront lieu en 2014 après les élections municipales pour sensibiliser les maires concernés par cette problématique.



### Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Dans un département de montagne, la gestion des risques est une composante essentielle de l'aménagement. La réalisation des plans de prévention des risques (PPR multi-risques) concerne principalement les inondations, les mouvements de terrains et les chutes de blocs et les avalanches. En 2013, 3 PPR ont été approuvés (L'Hospitalet-près-l'Andorre, Lassur et Orlu) et un a été prescrit (Prades). Pour 2014, sont en cours d'élaboration et d'approbation les PPR d'Orgeix, La Bastide-sur-l'Hers, Fougax-et-Barrineuf, Vèbre, Albiès, Seix, Le Vernet, Uchentein, Sentein, Ercé et Luzenac. D'autres sont à prescrire dont la révision de celui de Foix. Ces procédures nécessitent un dialogue permanent avec les élus, et suscitent parfois des réactions de certains citoyens particulièrement concernés par les classements de zones à risques.

La question des inondations mobilise les services de l'État, notamment pour le « reformatage » engagé du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur la rivière Lèze.

Une démarche spécifique sur les campings à risque a été lancée dès 2012 et verra les premières mesures avant l'été 2014, sur Tarascon et Artigat notamment.

### | Risques technologiques

L'Ariège compte un seul site industriel classé SEVESO seuil haut : l'entreprise Lacroix à Mazères. En matière de prévention, comme le prévoit la loi « risques » de 2003, cet établissement est doté d'un plan de prévention des risques technologiques, annexé au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. En ce qui concerne la gestion des risques, l'entreprise dispose d'un plan d'opération interne (POI) et l'État a élaboré un dispositif ORSEC spécifique dénommé plan particulier d'intervention (PPI) qui prévoit les actions des services de l'État venant compléter la procédure POI de l'exploitant. Le POI fait l'objet d'un exercice annuel par l'exploitant, couplé tous les 3 ans à un exercice PPI.

## Veiller à la sécurité alimentaire, la protection animale et la sécurité environnementale

### | Sécurité alimentaire

Pendant les périodes de forte attraction touristique, plusieurs actions interministérielles (dénommées opérations alimentaires vacances, opérations fin d'année ou opération vacances à la neige) sont menées par la DDCSPP, pour assurer une protection efficace des consommateurs, en étroite collaboration avec la gendarmerie, la police, les douanes et la brigade de contrôle et de recherche de la DDFIP. Ainsi lors de l'été 2013, 467 établissements ont fait l'objet de vérifications soutenues.

Un jugement exemplaire : Lors d'une opération commune menée par la DDCSPP et la Gendarmerie, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés dans un restaurant situé en zone touristique (locaux sales, denrées avariées et corrompues, récupération pour revente de plats non consommés lors d'un service précédent, règles élémentaires d'hygiène non respectées etc..) ; un arrêté préfectoral de fermeture administrative avait d'abord été signifié à l'exploitant puis le TGI a rendu une ordonnance condamnant l'exploitant à 2 mois de prison avec sursis et 5 ans d'interdiction de gérer un établissement de vente de denrées alimentaires au détail.

### | Protection animale et lutte contre les maladies animales

La DDCSPP a procédé à 131 inspections: 83 contrôles d'élevages, 14 contrôles de transports d'animaux, 27 de détenteurs de chiens, chats ou équidés dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, 5 en pharmacie vétérinaire, et 2 dépistages de salmonelles en élevages de volailles. D'autres inspections ont fait suite à des signalements d'animaux maltraités ou d'anomalies en matière de santé, d'identification animale ou d'environnement.



Sécurité sanitaire

Au total, ces inspections ont entraîné 18 mises en demeure et 5 procès-verbaux.

A signaler : un éleveur du département a été mis en garde à vue dans le cadre d'une opération nationale concernant des fraudes qui avaient pour but de diriger vers l'abattoir des équidés interdits à la consommation humaine en raison de l'administration de certains médicaments.

Les opérations de prévention et de lutte contre les maladies réglementées se sont déroulées comme chaque année, dans une optique de protection de la santé animale mais aussi humaine, car certaines de ces maladies sont transmissibles à l'homme. Le dépistage concerne la tuberculose, la brucellose, la leucose et l'IBR (rhino-tracheite infectieuse bovine) chez les bovins, la brucellose chez les ovins et caprins, la maladie d' Aujeszky chez les porcs et les salmonelles chez les volailles.

Un seul foyer de tuberculose bovine a été confirmé dans un cheptel situé à Meras et a conduit à l'abattage des animaux. 31 autres cheptels bovins ont été mis sous surveillance en 2013 pour des suspicions de tuberculose mais aucune de ces suspicions n'a été confirmée.

Deux élevages de poulets de chair ont été mis sous surveillance à la suite de la détection de salmonelles.



*Vue du bassin d'orage et du hangar de dépotage*

## | Sécurité environnementale

Le département de l'Ariège compte 240 installations classées dont 70 soumises à autorisation.

L'activité de l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en 2013 s'est soldée par 56 inspections ayant donné lieu à 4 mises en demeure, 2 procès verbaux d'infraction. A la fin de l'année, 11 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter étaient en cours d'instruction.

En 2013, le site de la société RECYCARBO à Laroque d'Olmes dont la liquidation judiciaire a été prononcée fin 2011, a fait l'objet d'une mise en sécurité scindée en 2 phases :

- une intervention d'urgence pour éliminer tous les déchets soumis aux intempéries pouvant générer une pollution des sols et de la rivière Touyre qui s'est achevée fin mai 2013,
- une mise en sécurité classique qui permettra d'éliminer tous les déchets restants, actuellement stockés dans les anciens ateliers. Cette phase interviendra courant 2014.



*Déchets stockés à l'intérieur du bâtiment d'exploitation*



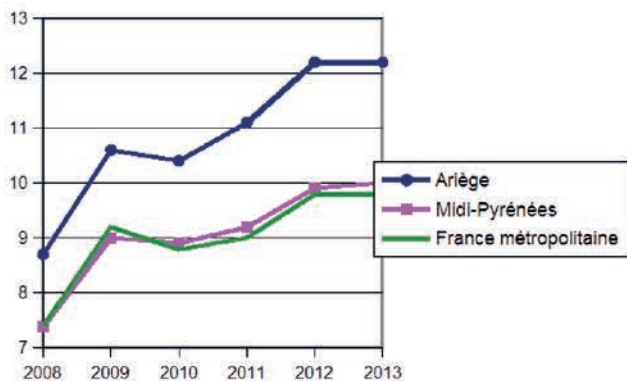
## La situation du marché du travail

Avec 12 715 demandeurs d'emploi au 31 décembre 2013, l'Ariège enregistre un léger recul du chômage sur un mois de 0,2 %. En écart annuel, la population de demandeurs d'emploi progresse toutefois de 5 %, soit à un rythme inférieur à celui relevé au niveau régional (7,4 %) et au niveau national (6%). Ce sont essentiellement les jeunes qui profitent de cette tendance puisque le chômage des moins de 25 ans recule de 3,4 % sur un mois et de 5,7 % sur un an.

Pole emploi agence de Foix



Le département connaît cependant le taux de chômage le plus élevé de la région avec 12,2 % contre 10 % en Midi-Pyrénées et 9,8 % en France métropolitaine. L'évolution de la courbe du chômage sur 6 ans montre une tendance continue à la hausse, supérieure de plus de 2 points à la moyenne régionale et nationale. A l'instar de la France, on observe en Ariège une stabilisation du chômage sur un an.



## Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

[www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)

Le portail des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

site emploi gouvernement

## Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Le Secteur de l'Insertion par l'Activité Economique est particulièrement développé en Ariège, avec un réseau de 15 SIAE en activité assurant un maillage complet du département : 4 entreprises d'insertion, 8 ateliers et chantiers d'insertion, 3 associations intermédiaires.

Ces structures ont une double vocation : proposer des activités de production ou des services répondant à des besoins locaux et aider les personnes rencontrant des difficultés particulières de réinsertion à accéder à l'emploi dans le secteur marchand.

En terme d'emploi, le secteur de l'insertion par l'activité économique représente en 2013, en Ariège, environ 110 salariés permanents, 231 salariés en poste d'insertion, auxquels s'ajoutent plus de 47 000 heures de travail assurées par les 3 associations intermédiaires.

En dépit d'une conjoncture économique difficile et des nombreux handicaps des publics pris en charge, le dispositif de l'insertion par l'activité économique enregistre en Ariège un taux de retour à l'emploi honorable, avec 57 % de sorties positives vers l'emploi en 2013.

Cette situation est due à un fort dynamisme des structures et de leurs responsables, un soutien conséquent et un accompagnement régulier de l'État, renforcés par un partenariat constant avec le Conseil Général de l'Ariège.

C'est ainsi qu'en 2013, l'État a mobilisé une enveloppe de plus d'un million d'euros, auquel s'ajoute le financement de près de 180 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) affectés aux ateliers et chantiers d'insertion.

L'année 2014 verra la mise en œuvre de la réforme des financements des structures d'insertion par l'activité économique, laquelle repose sur l'instauration d'une aide forfaitaire unique au poste d'insertion, la généralisation des recrutements en contrat à durée déterminée d'insertion, excluant tout recrutement en CAE à compter du 1er juillet 2014.

Ceci entraînera une remise à plat du dispositif existant, en concertation avec les structures elles-mêmes, et le Département de l'Ariège, fortement impliqué jusqu'à présent.

### | La montée en puissance des contrats uniques d'insertion (CUI) : Contrats accompagnement dans l'emploi (CAE) et Contrats initiative emploi (CIE)

Avec 1 190 CAE conclus en 2013, l'Ariège enregistre le meilleur taux de prescription de la région tout en conservant comme cible le traitement d'un public prioritaire. Ce dispositif a bénéficié pour plus de 70 % à des demandeurs d'emploi de longue durée et pour plus de 20 % à des demandeurs d'emploi seniors. Sur l'ensemble de l'année civile 207 allocataires du RSA ont

bénéficié de cette mesure dans le cadre des Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens conclues entre l'État et le Conseil Général de l'Ariège. Ceci est essentiellement dû aux prescriptions directes réalisées par le Conseil Général dont 90 % ont été orientées dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), conventionnés par l'État.

Par ailleurs 124 CIE ont été mobilisés avec, dans la très grande majorité des cas, la signature de contrats à durée indéterminée pour des chômeurs de longue durée.

## Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

### | Le développement des Emplois d'Avenir

Le dispositif des Emplois d'Avenir créé par la loi du 26 octobre 2012 est opérationnel depuis le 1er novembre 2012. Il a connu dans le département de l'Ariège un déploiement optimal sur l'année 2013 à la faveur d'une forte mobilisation de l'ensemble des membres du Service Public de l'Emploi et notamment des 2 prescripteurs que sont la Mission Locale et Cap Emploi.

Les multiples opérations de promotion et de présentation du dispositif, pilotées par les sous-préfets, et, notamment, auprès des communautés de communes, du secteur associatif et des établissements sanitaires et sociaux, ont



Venue de M<sup>me</sup> Sylvia PINEL Ministre 12 février 2013



Emploi d'avenir



contribué largement à la mise en œuvre de cette mesure, facilitée par l'appui et les aides financières complémentaires déployées par le Conseil Général de l'Ariège.

Ainsi 304 emplois d'avenir ont été signés dont 33 dans le secteur marchand (11 %).

Ce dispositif a vu la construction de nombreux parcours de professionnalisation avec l'appui technique de l'AFPA Transitions et a permis de satisfaire des besoins de services nouveaux, notamment dans le cadre de l'organisation d'activités périscolaires, ou d'activités dans la filière tourisme.

## | Les contrats en alternance

Après une année 2012 particulièrement favorable, l'Ariège a enregistré une légère baisse des contrats d'apprentissage (601 contrats contre 621 l'année précédente soit - 3,2 %).

Le contrat de professionnalisation connaît un recul nettement plus marqué avec 187 contrats en 2013 contre 223 précédemment (- 16 %).

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
Contrat d'apprentissage	629	649	621	601	- 3,2 %
Contrat de professionnalisation	130	187	230	187	-16 %

L'apprentissage demeure en Ariège la mesure la plus fortement plébiscitée pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes par une très large majorité de responsables de très petites entreprises, même si, du fait de la persistance d'une conjoncture économique difficile, beaucoup de professionnels réduisent leurs projets d'embauche, en particulier dans le bâtiment, les commerces de proximité et les services automobiles.



Apprentis CFA Foix

## Maintenir dans l'emploi les salariés les plus âgés

### | Le lancement du Contrat de Génération

Le dispositif contrat de génération créé par la loi du 1<sup>er</sup> mars 2013 est opérationnel depuis le 16 mars 2013. Il a fait l'objet d'une large campagne d'information et de sensibilisation dans le département de l'Ariège, dans chacun des 4 bassins d'emploi au travers notamment de réunions d'information collective ciblées à l'adresse des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) locales, sous l'égide des sous-préfets et avec l'appui de l'Unité Territoriale (UT) de la DIRECCTE, de Pôle Emploi et des chambres consulaires.

Cette campagne de communication a couvert également d'autres dispositifs comme le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi mis en place en 2013 au même titre que le contrat de génération dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Malgré les nombreuses initiatives prises, le Contrat de Génération connaît une montée en charge très lente, car il combine à la fois l'ambition de développer l'emploi des jeunes et des seniors, et d'encourager le dialogue social sur le volet de la gestion des compétences dans les établissements de 50 salariés et plus.

Le temps nécessaire à la négociation interne dans ces entreprises et la conjoncture économique peu favorable freinent l'essor de cette mesure.



Une information plus ciblée et plus concrète semble cependant devoir être développée dans les PME de moins de 50 salariés qui peuvent accéder, sur simple déclaration, à l'aide de l'État.

Le bilan de cette mesure en Ariège fait état de :

- 53 contrats de génération signés avec aide de l'État,
- 5 accords d'entreprise déposés et reconnus conformes par l'UT DIRECCTE,
- 2 accords de groupe,
- 3 plans d'action unilatéraux déposés et reconnus conformes,
- 3 accords d'entreprise en cours de négociation.



Journée européenne des métiers d'art 2013



Nuit du commerce 2013

## Accompagner les entreprises au titre des mutations économiques

| Les plans de revitalisation économique et les fonds de conversion.

La situation économique ariégeoise, notamment la fermeture des papeteries Lédar à Saint Giron et la crise du secteur textile dans le Pays d'Olmes, a nécessité la mise en place de deux plans de revitalisation : le plan de revitalisation de Saint Giron

et du Couserans et le plan de revitalisation du Pays d'Olmes (POREPO). Ces deux plans pluriannuels sont arrivés à leur terme au 31 décembre 2013.

Leur bilan est plutôt positif.

Pour celui du Couserans, 71 % des actions sont terminées, 18% sont encore en cours et 90% des 30M€ injectés au titre de ce plan ont été engagés par les différents partenaires financiers.

Pour le POREPO, le bilan des actions engagées sur les 5 axes définis dans le plan montre de belles réalisations comme la plate-forme de transition territoriale qui a permis le reclassement d'ex-salariés du textile, la création d'un gymnase intercommunal (1,856 M€), construction de l'EHPAD de Bélesta (8 M€), la 1<sup>ère</sup> tranche de la valorisation du lac de Montbel (435 000€) ou encore l'atelier de découpe de l'entreprise Kérimel (360 000 €). Le montant des crédits engagés par les différents partenaires sur la période du plan s'élève à 17M€.

En revanche, certains projets ont dû être abandonnés.

Il existe également trois fonds de conversion en Ariège : Haute-Ariège, Couserans et Pays d'Olmes, chacun d'eux liés à un sinistre industriel ayant donné lieu à un plan de revitalisation. Ils servent à financer, sous forme de prêts à taux zéro des créations (ou maintiens) d'emplois dans l'industrie, l'artisanat de production, le tourisme et les services à la personne. La mobilisation de ces fonds a permis de créer ou programmer la création de 322 emplois sur les 4 dernières années.

| Actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

L'État a accompagné et financé 2 plates-formes Emploi Compétences portées par deux accords signés par la Communauté de Communes du Pays-d'Olmes pour Lavelanet et par le Syndicat Mixte du Pays Couserans pour Saint Giron. Ces plates-formes assurent un service de proximité auprès des entreprises du territoire pour les orienter vers l'organisme compétent ou le dispositif adéquat pour satisfaire leurs besoins.

Textile





Son financement est assuré par l'État, l'Europe et la collectivité. 25 et 65 entreprises ont été aidées dans ce cadre.

Une action de GPEC a également été menée dans le secteur Hôtels Cafés Restaurants et a permis d'accompagner 50 entreprises.

Enfin, une plate-forme de recrutement formation a été lancée avec l'Union Patronale Ariège-Pyrénées en 2013 pour le secteur aéronautique en lien avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley.

## | Dispositif de soutien aux entreprises en sous-activité

### L'activité partielle :

Le nombre d'heures d'activité partielle consommé pour l'année 2013 (31 494 heures) est en augmentation de 30% sur un an. La demande d'activité partielle a elle aussi augmenté. L'UT Direccte a ainsi autorisé 141 145 heures d'activité partielle en 2013, soit une augmentation de 70 % par rapport à 2012.

Le nombre d'entreprises suivies en 2013 s'est stabilisé à un niveau assez élevé par rapport à 2012 avec une moyenne de 25 entreprises en activité partielle par mois, contre 10 en moyenne mensuelle en 2012, et un total de 46 entreprises ayant bénéficié du dispositif pour l'année.

### L'aide au conseil

Un dispositif d'audit-conseil a été mis en place par une convention de GPEC conclue entre l'UT DIRECCTE et la CCI de l'Ariège, offrant la possibilité aux TPE locales d'accéder à des prestations de consultant externe en complément des prestations des services consulaires, afin de traiter certaines problématiques portant sur l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, le développement des compétences, l'identification des besoins et la mise en place d'actions en matière de professionnalisation.

Ce dispositif, suivi par un comité technique, associant notamment l'État (Préfecture, UT DIRECCTE, DDFIP), les chambres consulaires et Ariège Expansion, a bénéficié à 12 entreprises en 2013.

## Aider les entreprises en difficulté

En 2013, 306 licenciements ont été notifiés contre 223 en 2012 (+ 37 %) dont un Plan de Sauvegarde de l'Emploi avec mise en place d'une Cellule de Reclassement pour 88 salariés de l'entreprise mise en liquidation judiciaire SOTAP CAROL. 568 ruptures conventionnelles ont été prononcées contre 538 en 2012 (+ 6 %).

La cellule de veille et de détection précoce des difficultés des entreprises du département mise en place en juillet 2012 se réunit tous les mois (consultation hebdomadaire de ses membres sous forme numérisée) et rend compte de son action au commissaire au redressement productif nommé auprès du préfet de région sur la base d'un tableau de suivi alimenté notamment par des fiches entreprises actualisées .

Une réunion de veille économique trimestrielle animée par l'UT DIRECCTE réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du département et permet un échange d'information sur la situation des entreprises et des secteurs d'activité économique.

Une commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale se réunit mensuellement sous la présidence du directeur départemental des finances publiques pour l'octroi de plans de règlement des dettes sociales et fiscales. En 2013, 12 plans d'apurement ont été accordés pour un montant total de 813 000 € et une durée moyenne de 18 Mois. L'ensemble des plans octroyés en 2013 a concerné 140 emplois.

### La médiation du crédit

Confiée au directeur de la Banque de France (BDF), la mission de médiation du crédit aux entreprises est destinée à venir en aide aux entreprises qui présentent des difficultés de financement ou de trésorerie. Pour l'année 2013, 10 dossiers ont été déposés à la BDF aboutissant pour 7 d'entre-eux à une médiation réussie. Depuis son lancement en 2008, ce dispositif a permis de débloquer 12 M€ de crédits, de préserver 1324 emplois et de conforter 68 entreprises dans leur activité.

## Soutenir les projets de développement et d'investissement

Deux projets de développement économique ont obtenu de la DATAR une prime à l'aménagement du territoire (PAT) en 2013. Il s'agit des entreprises AUBERT & DUVAL à Pamiers et FORGES DE NIAUX à Niaux.

AUBERT & DUVAL a bénéficié, pour développer son outil industriel sur le site de Pamiers d'une PAT « industrie et services »

d'un montant de 330 000 €, pour 7 650 000 € d'investissement et 55 créations d'emplois.

Le projet d'extension des FORGES DE NIAUX qui vise à augmenter sa capacité de production a également obtenu une PAT d'un montant de 680 000 € pour 6 840 000 € d'investissement immobilier et 60 000 € d'investissement en matériel, et 68 créations d'emplois.



*Aubert-et-Duval-Pamiers*



# Cohésion sociale et devoir de solidarité

La cohésion sociale reste un enjeu majeur dans un département qui affiche un taux de précarité très important. Les services de l'État se sont mobilisés pour la solidarité au profit des personnes les plus vulnérables

## Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne

L'État a poursuivi son engagement au service de l'habitat, de son développement et de sa réhabilitation.

Le département n'est pas véritablement tendu en matière de logement, les loyers moyens en Ariège ont baissé en 2013, en particulier sur le secteur de Pamiers où il existe de la vacance tant dans le parc privé, que dans le parc public.

Compte tenu de la précarité de la population, il importe cependant de développer le logement social et très social notamment par la réhabilitation des logements existants.

En effet un parc social de fait continue à loger les ménages les plus défavorisés dans des logements indignes voire insalubres. La lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, axes forts de la politique de l'État, prennent donc tout leur sens dans le département.

L'action de l'État se manifeste au travers du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne mis en place en 2010 et du plan de rénovation énergétique de l'habitat dont la mise en œuvre a débuté en 2013.

La réhabilitation des logements des propriétaires occupants (lutte contre l'insalubrité, rénovation énergétique, adaptation au handicap et à la perte d'autonomie des personnes âgées) représente également un enjeu important.

### | Le parc public

107 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2013 : 15 logements sociaux communaux et 92 logements HLM. Sur ces 92 logements HLM, 42 logements sont très sociaux.

A noter le financement en 2013 d'une maison relais sur Foix de 22 places. Cette résidence sociale permettra d'accueillir grâce à un encadrement spécifique, des personnes en rupture sociale ou présentant des problématiques diverses et ne pouvant pas vivre de façon autonome dans un logement.



Maison relais de Lavelanet inaugurée par Mme le Préfet le 25/10/2013

### | La mobilisation du foncier de l'État pour créer du logement social

Quatre biens du domaine privé de l'État situés à Foix, Saverdun, Saint-Girons et Ax-Les-Thermes ont été inscrits sur la liste des terrains ou locaux destinés à être cédés avec décote pour y créer des logements sociaux.

### | Le parc privé

Les axes prioritaires d'intervention de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) ont été maintenus :

- la lutte contre l'habitat indigne ,
- la lutte contre la précarité énergétique ,
- l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie.

311 logements sociaux privés ont reçu des crédits de l'ANAH pour un montant de 3,525 M€.

## | Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)



Plan rénovation habitat

Ce plan lancé par l'État en 2013 a été mis en place en associant l'ensemble des partenaires concernés. Il s'est concrétisé par :

- une importante campagne de communication au niveau national et local,
- la montée en puissance du programme «Habiter Mieux» avec la réévaluation des aides de l'ANAH et du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements (FART), l'augmentation du nombre de logements aidés pour les propriétaires occupants et des aides dorénavant accordées pour les logements locatifs,
- la mise en place de Points de Rénovation Info-Service (PRIS) dans le cadre du guichet unique national : un à l'agence locale de l'énergie du département de l'Ariège (ALEDA), l'autre à la délégation locale de l'ANAH (DDT 09). Ces deux services sont chargés d'accueillir et de renseigner le public sur l'ensemble des aides possibles



Le guichet unique national : site internet et numéro azur



Chaudières à granulés bois à Montégut Plantaurel

- la création d'un poste d'ambassadeur de l'efficacité énergétique à la Maison de l'Habitat de l'Ariège, personne qui doit repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les aider à réaliser des travaux d'économie d'énergie.

## | La lutte contre l'habitat indigne

Le parc privé potentiellement indigne est en diminution mais reste encore très important :

- 8,6% contre 10,2% en données 2007 dans le parc des propriétaires occupants représentant de l'ordre de 3 900 logements,
- 18,2% contre 18,7% en données 2007 dans le parc locatif privé représentant de l'ordre de 3 000 logements.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne (LHI) a pour but de coordonner les actions des différents partenaires et d'impulser la lutte contre l'habitat indigne dans le département. Au travers d'un protocole, 23 partenaires se sont engagés en matière de repérage, de mise en œuvre des procédures, de financement des travaux et d'accompagnement social des ménages.

Le pôle LHI s'est fortement mobilisé en 2013 avec 21 arrêtés d'insalubrité contre 6 en 2010 et 18 arrêtés de sortie d'insalubrité contre 2 en 2010.

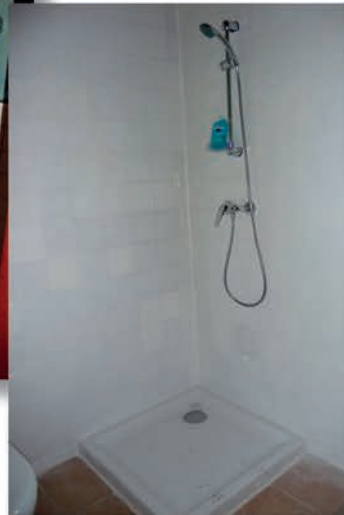
Des crédits sont mobilisés par l'ANAH et le Conseil général pour



la réhabilitation des logements, l'accompagnement des propriétaires et l'accompagnement social des locataires, et par l'État pour des diagnostics et des travaux d'office le cas échéant.



*Logement insalubre Labastide de Sérrou avant rénovation*



*Logement insalubre Labastide de Sérrou après rénovation*

## Accompagner les personnes les plus vulnérables

### | Le Plan Pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le 21 janvier 2013, le Gouvernement a adopté un plan pluriannuel afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale qui comporte 61 mesures. Co-piloté par le Préfet et le Président du Conseil Général, sa déclinaison départementale comprend 22 mesures prioritaires.

L'organisation départementale s'articule autour de quatre

groupes de travail chargés de l'élaboration d'un programme d'actions. Ces groupes, composés d'acteurs institutionnels ainsi que de ceux de la société civile se sont retrouvés les 10 et 11 octobre 2013 afin d'évoquer les questions relatives à l'accès aux droits, à l'accès à l'emploi et à la formation, aux thématiques du logement, de l'hébergement, de la santé et de l'éducation. Les travaux de ces groupes ont été restitués, le 28 octobre, en séance plénière départementale. Un tableau de bord sera mis en place pour le suivi des actions.

### | Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2010-2015

Élaboré par l'État et le Conseil Général en large concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs de l'habitat, ce plan arrête les orientations et les objectifs techniques et financiers afin de permettre aux personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières – en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence – d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le PDALPD 2010-2015 comporte trois axes déclinés sous forme de huit actions, avec un pilote par action : les services de l'État ou le Conseil général. L'année 2013 a été l'occasion de rencontres du bureau du plan composé des différents pilotes et de la CAF, en vue de réaliser un suivi des actions menées depuis 2010 et de définir les perspectives pour 2015. Ces rencontres ont par ailleurs, permis de préparer pour 2014, la réunion du comité responsable restreint.

- 01 Réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- 02 Venir en aide et accompagner vers l'insertion
- 03 Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs

*Plan Pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*

## | L'Hébergement d'urgence et l'insertion

Sur l'hébergement d'urgence, les actions menées en 2013 ont permis :

- la mise en place du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation unique en charge de la gestion de la demande et de l'orientation vers les places disponibles, tant sur l'urgence que sur l'insertion,
- la création ou la pérennisation de 24 places d'hébergement d'urgence, dont trois dédiées aux femmes victimes de violences conjugales. Ces 24 places supplémentaires ont permis une augmentation de 75% sur le dispositif d'hébergement d'urgence par rapport à 2012,
- L'ouverture de places hivernales : 16 à Saverdun, 4 à Lavelanet et 3 à Saint-Jean-du-Falga dès le mois de novembre et jusqu'à fin mars.

Sur le volet insertion, les actions menées en 2013 ont permis :

- l'ouverture de 20 places de maison-relais sur la commune de Lavelanet,
- la validation du projet de 22 places de maison-relais sur la commune de Foix,
- l'expérimentation par 4 opérateurs de mesures d'Intermédiation Locative en vue du glissement de bail vers les ménages.

## | La prévention des expulsions

La commission DALO qui statue sur la reconnaissance du statut prioritaire d'un ménage pour accéder à un hébergement ou à un logement, est très peu sollicitée en Ariège. Sur l'année 2013, trois recours ont été portés devant la commission, soit deux demandes initiales et un recours gracieux. Aucun des ménages n'a été déclaré prioritaire.

Le volet prévention des expulsions locatives est entrepris pour partie par les commissions territoriales, organisées dans les centres sociaux CAF à partir des signalements d'impayés de loyers adressés par les bailleurs. La CCAPEX, quant à elle, agit sur le volet prévention, à partir du moment où la procédure d'expulsion est déclenchée par le bailleur.

	2011	2012	2013
Assignations	195	167	210
Commandements de Quitter les Lieux	94	86	102
Avis CCAPEX Concours de la Force Publique	53	64	60
Accords Concours de la Force Publique	31	37	20

## | L'hébergement des demandeurs d'asile

L'année 2013 a été marquée par :

- la création de 7 places de Centre d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile, en plus des 73 déjà existantes dans la commune du Carla-Bayle,
- l'ouverture de 4 places d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile, renforçant le dispositif des 14 places déjà existantes et gérées par ADOMA, sur le Fossat,
- Une augmentation significative du nombre de primo-arrivants par rapport à 2012. En effet, en 2013, de janvier à octobre, 96 primo-arrivants ont été dénombrés pour l'Ariège, soit une augmentation du flux de 28% par rapport à 2012, sur la même période.

## | La commission de surendettement

La commission de surendettement pilotée par la Banque de France s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année 2013. Le nombre de dossiers déposés est en hausse de 5,1% sur un an (513 en 2013 contre 488 en 2012). Très peu de dossiers ont été rejetés (5,8% seulement).

30,5% des dossiers recevables ont abouti à un plan amiable, 24,7% ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées, 30,5% ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel.

Le secrétariat de la commission de surendettement a assuré 5 sessions de formation de travailleurs sociaux issus de divers organismes.



## | L'accueil des gens du voyage

Un nouveau schéma départemental des gens du voyage a été signé en 2013 ; y sont notamment arrêtés les secteurs d'emplacement et les capacités des 2 aires de grand passage. Il s'agira en 2014 de concrétiser, notamment sur Pamiers le lieux précis d'implantation de l'aire de grand passage.

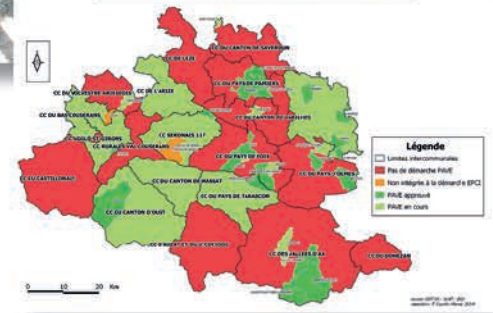


Aire d'accueil des gens du voyage



Accessibilité

Etat des lieux des PAVE en Ariège, situation au 17 février 2014



PAVE

## Promouvoir l'égalité des chances

### | Mise en œuvre de la loi « accessibilité »

La DDT accompagne les communes et gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) pour la mise en accessibilité de leurs établissements. En 2013, la DDT a assuré l'instruction et la présentation en sous-commission accessibilité de 223 dossiers ERP (dont 87 ERP existants, 60 ERP créés par changement de destination et 76 ERP construits) et 4 dossiers dérogations voirie.

Par ailleurs, les services de la DDT se sont fortement mobilisés pour inciter les communes à établir leur Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), les accompagner dans cette démarche, mais aussi les conseiller par rapport à leur projets d'aménagement de voirie, en veillant à ce que l'ensemble de la chaîne de déplacement, et donc entre autres, l'accès aux ERP soit pris en compte. Une opération pilote « J'accède à 2015 » a été menée à Foix : elle sera démultipliée sur d'autres centre-ville en 2014.

### | Renforcer la citoyenneté

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) prend en charge et éduque les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver une place dans la société. Dans leur action quotidienne, les professionnels de la PJJ travaillent la scolarisation, l'éducation et l'insertion des adolescents qui leur sont confiés. En 2013, le service de la PJJ de FOIX a exercé 327 prises en charge éducatives au bénéfice de 201 jeunes.

Par ailleurs, le service civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans leur permet d'accomplir une mission d'intérêt général dans des domaines prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation, culture, environnement, mémoire, citoyenneté, action humanitaire, développement international et situations d'urgence. En 2013, 36 jeunes ont intégré ce dispositif.



## | La réforme des rythmes scolaires

L'application des rythmes scolaires dans le premier degré vise à améliorer les apprentissages de tous les enfants. À la rentrée 2013, 128 communes ayant au moins une école sur 136 au total appliquent la réforme des rythmes scolaires ce qui représente 98% des enfants en Ariège.



Pour accompagner les communes qui engagent cette réforme dès 2013, la loi a prévu la création d'un fonds d'amorçage.

Rythme scolaires

Si à ce jour, aucun projet éducatif territorial n'a encore été signé, une trentaine est en cours d'élaboration dont plusieurs en phase de finalisation. Les services de l'État ont, jusqu'à présent été très peu sollicités par les différentes collectivités afin d'être accompagnés.

L'élaboration d'un guide Alaé rédigé par un collectif multipartenarial piloté par la DDCSPP a constitué un temps fort dans la démarche d'articulation et de mise en cohérence des temps scolaires, péri et extra scolaires permettant la mobilisation de tous les acteurs du champ éducatif. L'utilisation de ce guide a vocation à enrichir les outils liés à la réforme pour faire de l'Alaé un moment institutionnel valorisant et enrichissant les temps de l'enfant.



Guide ALAE

## | Jeunesse et vie associative

Parmi l'ensemble des actions menées dans ce domaine, celle relative à la création d'une Résidence d'architectes à Castillon en Couserans mérite d'être particulièrement valorisée par son caractère innovant tant dans ses finalités que dans son organisation et ses partenariats.

Début 2012, la DDCSPP a sollicité un groupement d'architectes spécialisé dans les espaces éducatifs, afin de réfléchir à l'aménagement des accueils de loisirs dans le département.

Ce projet s'est développé autour de plusieurs axes :

- l'animation de groupes de travail avec des directeurs et animateurs d'accueils de loisirs, afin de réaliser avec eux un état de la situation.
- une implantation expérimentale sous la forme de résidence d'architectes à Castillon en Couserans.

Neuf mois de fonctionnement en résidence, de juin 2013 à mars 2014, avec les habitants, les écoles, le centre de loisirs et les parents : ateliers pédagogiques sur la place de l'enfant et l'aménagement de ses espaces.

Cette expérience se terminera en 2014 par l'écriture d'un livre guide à l'intention des élus et des professionnels de l'enfance (coordonnateurs, directeurs d'accueils), destiné à accompagner les projets de territoires prêts à s'engager dans cette démarche. Cette action a notamment pour vocation d'aider à engager des projets d'aménagements de locaux d'accueils éducatifs dans le département, à encourager et à accompagner ces projets. Elle ouvre, par la diffusion du livre guide, des perspectives dans un domaine prioritaire et concret : la valorisation des espaces péri et extrascolaires du département. Cette thématique constituera un des axes prioritaires des politiques éducatives départementales, en lien avec la réforme des rythmes de l'enfant.

## | La valorisation des élèves en situation de handicap

Au total, sur prescription de la Maison départementale des personnes en situation de handicap, 367 élèves ont été scolarisés dans le système éducatif ordinaire (238 au niveau primaire et 129 dans le second degré) et bénéficient d'un accompagnement par 243 personnes.



## Entretenir le devoir de mémoire

Les services de l'État se mobilisent afin de préserver et de transmettre au public, notamment les plus jeunes, la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants.



*Cérémonie 30 ans du Drakkar*

La participation en 2013 au Concours des « Petits Artistes de la Mémoire » de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire de DALOU est un exemple des actions spécifiques en faveur des jeunes générations menées par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG), l'opérateur majeur de la mémoire combattante. Au terme d'un travail de recherches autour d'un poilu originaire de leur village, une rencontre organisée par le service départemental de l'ONACVG a permis aux élèves et à leur enseignante de dialoguer avec des anciens combattants. Les enfants ont abordé au travers de ce moment de partage et d'échanges intergénérationnels le rôle

des ariégeois dans la Grande Guerre. Le but de cette initiative mémorielle était de sensibiliser les plus jeunes, à l'héritage de nos aînés, dans la perspective des prochaines commémorations liées au Centenaire de la Première Guerre Mondiale.



*Concours de la résistance*

### | La préparation du centième anniversaire de la première guerre mondiale

En 2013, la préparation des différentes commémorations du Centenaire est entrée dans sa dernière phase.

Une association du Centenaire de la Grande Guerre en Ariège a été créée le 14 mars 2013.

En mai 2013, deux porteurs de projets, l'association « Centenaire de la Grande Guerre en Ariège » et les Archives Départementales de l'Ariège ont demandé la labellisation de leurs projets.

L'obtention du Label «Centenaire» permet de figurer au programme commémoratif officiel, ce qui confère aux projets labellisés une visibilité nationale et internationale. Ces deux porteurs de projets locaux ont été labellisés en août 2013.

La mission du Centenaire a attribué fin 2013 une subvention d'un montant de 4.000 € à l'Association du « Centenaire de la première guerre mondiale en Ariège ».



## Connaître le territoire

L'amélioration et la diffusion de la connaissance des territoires sont essentielles dans un département où les collectivités et les acteurs économiques ont des moyens limités pour analyser les dynamiques et les besoins du territoire. La DDT dispose d'un système d'information géographique de bonne qualité et régulièrement enrichi avec le concours et au service de tous les services de l'État, partenaires et acteurs locaux. Entre autre, en 2013, a été menée conjointement avec la CCI et Ariège expansion, une base de données sur les zones d'activités et mise en ligne avec interface cartographique.

## Redessiner l'intercommunalité

La loi du 16 décembre 2010 modifiée par la loi du 29 février 2012 de réforme des collectivités territoriales a engagé une rénovation en profondeur de l'intercommunalité. Ainsi la démarche, commencée en 2011 a abouti au rattachement des 13 dernières communes isolées à des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre, à la résorption de 3 discontinuités territoriales, à la création d'une communauté de communes à fiscalité propre issue de la fusion



Carte de l'intercommunalité

de 2 communautés de communes à fiscalité propre existantes et à la simplification de la carte des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes par la dissolution de 16 d'entre eux.

Sous l'égide de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) :

- les 3 groupes de travail constitués d'élus et de représentants des administrations de l'État ont engagé en 2013 un travail sur la rationalisation des syndicats existants compétents en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des rivières ;
- les élus des communautés de communes du Val Couserans, du Bas Couserans et de l'Agglomération de Saint-Girons ont engagé en 2013 des études relatives à la rationalisation des périmètres de leurs communautés de communes pour tendre à une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Accompagner la structuration des intercommunalités

Dans le cadre de l'Assistance Technique de l'État au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (ATESAT), la DDT a mis l'accent le déploiement de l'outil Figuline (CC Saverdun, CC Lèze, CC Moyenne Vallée de l'Hers, CC Varilhes...), qui favorise la gestion du patrimoine voirie. Dans le domaine des Ouvrages d'Art, la DDT a apporté un appui aux collectivités pour la recherche d'un bureau d'étude pour la réalisation d'inspections détaillées ou de travaux. En Ariège, deux plans de gestion (communautés de communes de la Lèze et de Saverdun) ont été formalisés.

Ces accompagnements techniques des collectivités ont été réalisés en recherchant les possibilités de structuration intercommunale.

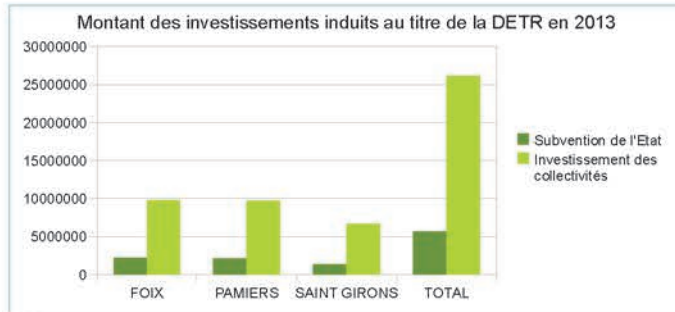
## Accompagner le développement économique

Afin de poursuivre la lutte contre le ralentissement de l'activité économique, l'État consolide en 2013 les mesures déjà mises en place pour accompagner des projets de développement du territoire et répondre aux besoins de la population.



## | La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

213 dossiers ont été financés en 2013 au titre de la DETR pour un montant de subvention global de 5,7 M€. Le total des investissements générés par cet outil de cohésion sociale au service des collectivités territoriales s'est élevé à 26,2 M€.



Foix parc Bouychères

## | Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT mutualise les crédits des fonds ministériels pour l'investissement.

Les axes d'intervention prioritaires en Ariège sont les suivants : animation de pays et de pôles touristiques, maisons de santé pluriprofessionnelles, plans de revitalisation du Couserans et du Pays d'Olmes.

En 2013, 19 nouvelles opérations ont été financées au titre du FNADT, pour lesquelles un montant de 369 930 € a été engagé. La somme de 593 336 € a été payée dans l'année, au titre des opérations antérieurement programmées.

L'année 2013 marque la fin du contrat de plan État-Région entamé en 2007.

## | Le Programme européen FEDER Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

Au 31 décembre 2013, le département de l'Ariège a bénéficié d'une programmation globale de 263 dossiers, répartis principalement autour de trois axes prioritaires :

- La préservation et la valorisation du capital environnemental (148 dossiers aidés) ;
- Le soutien à la compétitivité des entreprises et à l'innovation (64 dossiers aidés) ;
- Le développement du massif pyrénéen (38 dossiers aidés).

Les fonds FEDER représentent un total de 27,9 M€ qui ont généré 109 M€ d'investissements.

Au 31 décembre 2013, 74% des subventions instruites en préfecture ont été payées.

L'année 2013 a été marquée par une augmentation et un durcissement des contrôles tant nationaux qu'europeens.

## | Le Programme européen FEADER

En 2013 ont été programmés 17 dossiers pour un montant d'aide FEADER de 750 920 € sur les mesures de développement rural de l'axe 3 (tourisme, services de base, diversification non agricole des exploitations agricoles, animation des pays et du PNR) et 23 dossiers pour un montant d'aide FEADER de 539 234 € sur l'axe 4 LEADER.

## | Le programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)

Suite à plusieurs mois d'échanges entre les services de l'État et le Conseil général de l'Ariège, la convention pour l'achèvement des travaux de la déviation d'Ax-Les-Thermes a été signée le 28 mai 2013 par le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général. Dans le cadre de cette convention, les travaux de la déviation d'Ax-les-Thermes pourront être financés à hauteur de 22 millions d'euros dont 11,45 millions d'euros pour l'État, 6,05 millions d'euros pour la Région et 4,5 millions d'euros pour le département de l'Ariège. Les travaux devraient être terminés en 2016.

## | Soutenir l'activité agricole

Dans un contexte économique déjà difficile et avec des filières à conforter, le printemps extrêmement pluvieux et froid a généré de nombreux problèmes (semis très tardifs voire impossibles, montées en estive retardées, etc) heureusement rattrapés par des conditions climatiques estivales favorables. Les rendements tant en qualité qu'en quantité ont été affectés mais les situations de crise ont été évitées à l'exception de l'apiculture. A noter que pour les apiculteurs, aux pertes de production de l'ordre de 60% en 2013 s'ajoute une mortalité exceptionnelle de colonies constatée dès le mois de décembre.

Le montant des aides au titre de la campagne 2013 se répartit en :

- 30,4 millions d'€ pour le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC dont 22,7 M€ d'aides découplées (DPU) et 5,1 M€ pour la prime à la vache allaitante

- 13,9 millions d'€ pour le 2<sup>ème</sup> pilier dont 9,1 M€ pour l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) et 3,8 M€ pour la prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- 1,3 millions d'€ de soutien à l'installation de 37 jeunes agriculteurs dont 0,8 M€ de dotation jeunes agriculteurs (DJA) et 0,5 M€ d'équivalent subvention pour les 139 prêts bonifiés réalisés en 2013.
- 1,6 millions d'€ de subventions à la modernisation des bâtiments d'élevage dont 0,3 M€ du Conseil Régional.
- 2 millions d'€ au titre du plan de soutien à l'économie montagnarde (PSEM) dont 0,3 M€ du Conseil Général et Régional. Le plan d'aide au gardiennage représentant environ le tiers du montant.

Au total ce sont 49,2 millions d'€ de soutiens qui ont été accordés à l'agriculture ariégeoise.

La DDT est aussi très impliquée dans la mise en œuvre du PSEM (Plan de Soutien à l'Économie Montagnarde) et la gestion des 55 AFP (associations foncières pastorales) et des 83 groupements pastoraux.



Vache gasconne



## Protéger durablement l'environnement

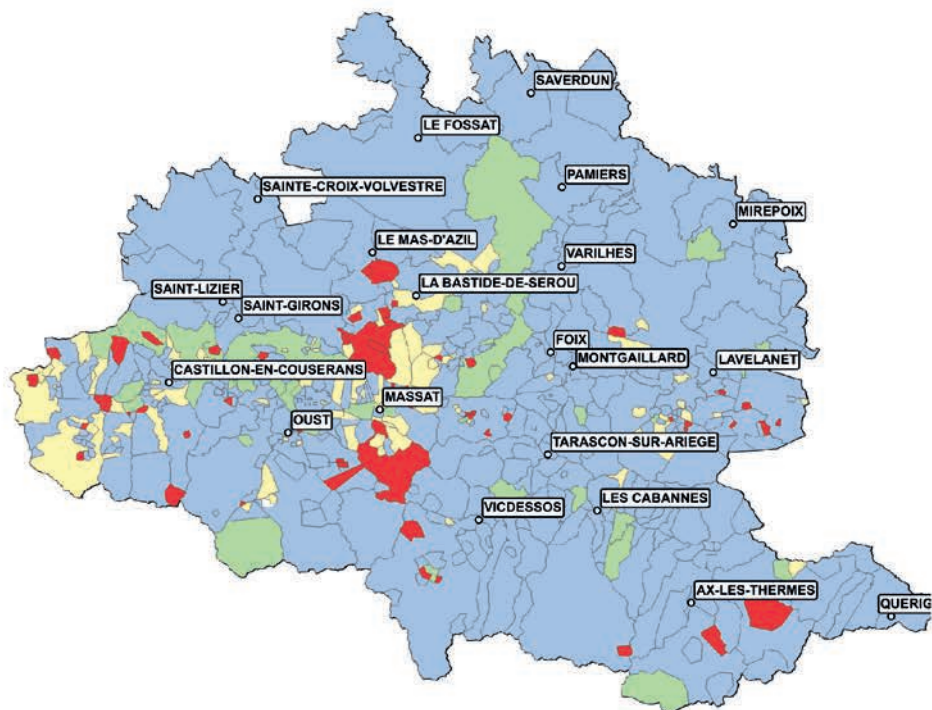
### | Les mesures en faveur de la qualité de l'eau

Garantir une eau potable pour tous les ariégeois constitue un objectif prioritaire de santé publique.

Suite aux efforts engagés par les distributeurs d'eau à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la qualité bactériologique de l'eau ne cesse de s'améliorer. En 2006, 29,5% de la population recevait une eau non conforme. En 2013, ce pourcentage était de 10,5%. L'année 2013 a été cependant marquée par une pluviométrie exceptionnelle qui a provoqué une augmentation des non conformités bactériologiques par rapport aux années précédentes.

Parmi les installations suivies par la DT ARS, on dénombre 642 captages, 526 unités de distribution, 494 stations de traitement d'eau potable, 1 usine d'embouteillage, 164 bassins de natation et spa, 3 stations thermales et 6 sites de baignade. Les prélèvements et analyses réalisés sur 4744 points de contrôle se sont soldés par des mesures de restriction et d'interdiction de consommer l'eau potable (504) et des fermetures temporaires de piscine (31). Quatre exploitants ont été contraints de fermer définitivement leur établissement.

### Qualité bactériologique par unité de distribution\* en Ariège



#### Légende

- Eau de bonne qualité (moins de 5% de non conformités)
- Contamination ponctuelle (entre 5 et 20% de non conformités)
- Contamination fréquente (entre 20 et 35% de non conformités)
- Contamination chronique (plus de 35% de non conformités)

\* Unité de distribution : ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est homogène. Carte réalisée à partir des données ARS du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau de 2012.

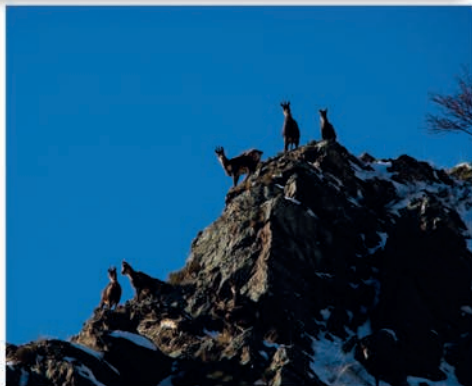
Date de mise à jour : Juin 2013

## | Biodiversité

Les prédateurs des ours en 2013 (91 557 € pour 296 animaux indemnisés) n'ont pas été plus importantes qu'en 2012, mais de gros dégâts ont été constatés sur l'estive de Pouilh en septembre. 2 groupes de travail ont alors été mis en place à l'initiative du Préfet : l'un sur le processus de constat des dégâts et l'indemnisation et l'autre sur les mesures d'accompagnement. Ces groupes ont commencé à travailler fin 2013 et continueront en 2014. L'objectif vise à parvenir à des accords avec les éleveurs d'ici la prochaine saison estivale pour améliorer les conditions de cohabitation avec l'ours.



Bagueuse becasse



Isard

## | Le schéma départemental des carrières (SDC)

A l'issue d'une large concertation, le schéma départemental des carrières de l'Ariège a été révisé par arrêté préfectoral le 24 décembre 2013.

Le schéma est composé de deux parties : un état des lieux économique et environnemental, et des orientations visant à limiter l'impact des carrières sur l'environnement, tant au niveau de l'exploitation que de la remise en état. Parmi les orientations, on peut citer notamment :

- stabiliser l'extraction de granulats alluvionnaires autorisée à son niveau actuel (les demandes de renouvellement des autorisations actuelles demeurant possibles),
- porter la part de l'utilisation des matériaux recyclés à 10 % de la consommation ariègeoise de granulats.
- maintenir l'orientation définie dans le schéma de 2009 relative au transport des granulats par le train : il est imposé pour a minima 50 % de la production de granulats extraits en basse vallée de l'Ariège, dès lors que ces matériaux sont exportés hors du département;
- fixer un taux minimal de retour à l'agriculture à hauteur de 30% de la superficie des carrières alluvionnaires.

Installations de concassage sous la neige Saverdun





Parallèlement, un protocole sur le remblaiement des carrières alluvionnaires en Ariège a été signé par le préfet, le président du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture et par les 5 principaux carriers pour pallier les éventuels risques au regard de la santé humaine.

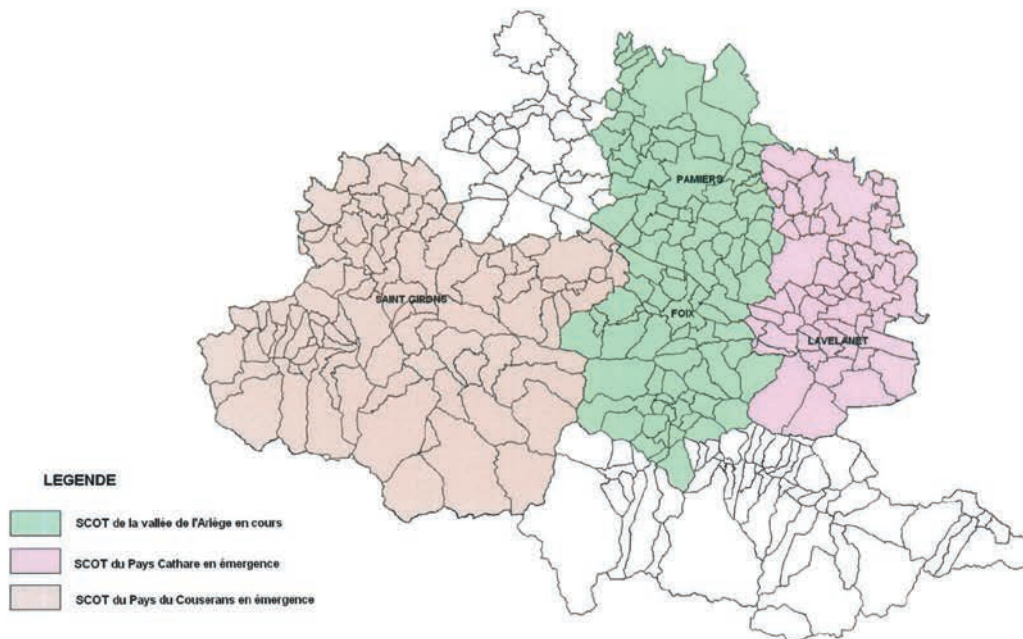
## Aménager l'espace urbain

### | Urbanisme durable

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Vallée de l'Ariège est un document stratégique pour le département. Ce

schéma qui couvre 5 intercommunalités et 99 communes a particulièrement bien avancé pendant l'année 2013. Ce SCOT traduit notamment les efforts à mener concernant la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels. Il prévoit de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation des sols par rapport à l'artificialisation constatée sur les dix dernières années. Fin 2013, les services de l'État ont pu convaincre les élus du Couserans de l'utilité de se lancer dans l'étude d'un SCOT rural sur le Pays Couserans dès 2014. La réflexion sur le Pays des Pyrénées Cathares est moins avancée. A noter que les textes actuels limiteront dès 2017 les possibilités d'urbanisation en l'absence de SCOT.

## LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE EN ARIEGE



Le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) de l'Arize, arrêté en 2014, constitue une avancée sur ce territoire en termes de gestion économe des sols, de préservation de la biodiversité et de renforcement des solidarités entre les communes du territoire. Il propose un volet habitat qui a valeur de programme local de l'habitat.

En 2013, la DDT a contribué à l'appui de 75 documents d'urbanisme (modifications, révisions et élaborations de PLU et cartes communales).

### Chiffres-clés

- 3220 Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)
- 743 Certificats d'Urbanisme opérationnel (CUb)
- 2875 déclarations préalables
- 31 permis d'aménager
- 1237 permis de construire
- 19 permis de démolir

Au total, ce sont 8125 décisions prises en 2013

## Préparer la transition écologique et énergétique

L'Ariège présente un fort potentiel d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, hydroélectrique, méthanisation, et bois-énergie), l'injection d'électricité dans le réseau étant toutefois contrainte par les possibilités de raccordement (réseau relativement saturé en Ariège).

Photovoltaïque :

A ce jour, trois centrales au sol ont été autorisées en Ariège : Saint-Amadou, Besset et Daumazan. En 2013, la chambre d'agriculture a lancé un nouveau programme de construction de bâtiments agricoles avec toiture photovoltaïque.

Éolien :

Le dispositif ZDE et le seuil de 5 mâts qui conditionnaient la possibilité de bénéficier de tarifs d'achat réglementés auprès d'EDF ont été supprimés par la loi Brottes le 15 avril 2013. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie

(SRCAE), deux zones favorables au développement de l'éolien ont été identifiées en Ariège (à l'Est et au Nord du département). Un projet sur Gudas et Malléon (deux sites, 6+5 éoliennes pour une puissance totale de 27,5 MWc) porté par les sociétés OPALÉ et VELOCITA, déposé en août 2013, est en cours d'instruction (PC, ICPE, défrichement). Un projet (5 éoliennes pour une puissance total de 12 MW) porté par la société RAZ Énergie sur la commune de Troye d'Ariège a été déposé fin janvier 2014.

Cogénération et filière bois-énergie : le projet ABC de création d'une centrale au bois de cogénération capable de produire de l'électricité et de la chaleur couplée à une unité de production de granulés de bois (pellets) représente un enjeu important en termes d'emplois et d'activité économique pour le département. Ce projet devrait contribuer à la structuration de la filière bois en Ariège.



Photovoltaïque

## Préserver le patrimoine ariégeois

### | Une découverte majeure pour l'art roman en Ariège

Les fresques romanes de l'église d'Ourjout à Bordes sur Lez ont été découvertes par l'équipe du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ariège et les Services de Conservation Régionale des Monuments Historiques en 2012. Cet ensemble présente un caractère excep-



Fresques d'Ourjout :  
Saint Barthélémy après restitution





Fresques d'Ourjout :  
les signes du Zodiaque

tionnel tant par son état de conservation que par son intérêt historique. Il complète et enrichit le corpus déjà présent en Ariège à Montgauch, Vals et Saint Lizier.

Compte tenu de l'importance de cette découverte, des travaux de sécurisation du site ont été engagés en 2013. D'autres travaux concernant

la réfection de la couverture et des maçonneries du chœur ont été programmée en 2013 et seront réalisés au printemps 2014. Un comité de suivi présidé par le Sous-Préfet de Saint Girons permettra d'organiser et d'assurer l'avenir de la découverte.

## Lutter contre la banalisation des paysages en Ariège

Dans certaines communes ariégeoises comme par exemple celle d'Alzen est apparu un phénomène dit de « forestation ». Il s'agit de la disparition de paysages agro-pastoraux liée à l'envahissement par la forêt des terres cultivées, abandonnées du fait de la déprise agricole. Les élus et les services de l'État ont été sensibilisés par ce phénomène car si la nature « reprend ses droits » c'est au détriment de bocages représentatifs d'une activité rurale centrée sur l'élevage et d'un savoir faire ancien qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. Aussi, pour lutter contre la banalisation du paysage par « l'embroussaillage », un outil adapté a été mis en place : l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Cet outil permet de maintenir les paysages par des mesures réglementaires comme une gestion collective des terrains laissés à l'abandon, l'entretien de troupeau collectif là où l'agriculture individuelle ne peut plus l'assurer, l'encouragement d'une filière bois ou encore la réouverture des chemins communaux.



Pic de l'Har depuis Serre haute, Yves Moulié



La Chapelle d'Arnave

## Une modernisation au service de la proximité

La modernisation de l'action publique s'est poursuivie en 2013 avec comme objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux citoyens dans un souci constant d'optimisation des moyens.

### Améliorer le service rendu à l'usager

| La démarche qualité en préfecture



Qualipref

La préfecture de l'Ariège a vu sa certification « Qualipref 2 » renouvelée le 12 décembre 2013 à l'issue d'un audit réalisé par l'AFNOR.

Pour obtenir la qualification, la préfecture de l'Ariège s'est rendue conforme aux engagements du référentiel Qualipref 2 pour un module « accueil général » et un module « délivrance des titres ». Ces 2 modules comportent 13 engagements de service qui concernent l'accueil physique, l'accueil téléphonique, l'accueil sur internet, ainsi que le respect des délais affichés pour la délivrance des titres et leur sécurisation (lutte contre la fraude).

En 2013, l'investissement des services de la préfecture de l'Ariège a été confirmé à l'occasion de l'établissement du baromètre de la qualité des services publics. La préfecture se situe désormais à la 17ème place (sur 138 sites du réseau des préfec-

tures), alors qu'elle occupait la 51ème place en 2011 (soit une progression en deux ans de 34 places).

### | Le nouveau permis de conduire européen

Le 16 septembre 2013, la préfecture a mis en service le nouveau permis de conduire européen au format d'une « carte de crédit ». Ce nouveau permis contient une puce électronique qui permet de mieux lutter contre la fraude. Ce nouveau titre a désormais une période de validité de 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites « lourdes » (C et D) ou soumises à avis médical devront être renouvelés tous les 5 ans. Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valides jusqu'en 2033. Le principe du permis à points ne change pas et l'usager peut désormais consulter son solde de points sur internet.



Nouveau permis

A partir du 16 septembre 2013 les déclarations de perte des permis de conduire sont reçues et enregistrées uniquement à la préfecture. Seul l'enregistrement des déclarations de vol demeure de la stricte compétence des services de police et de gendarmerie en raison du caractère délictueux des faits.



## | Accessibilité complète des locaux de la préfecture aux personnes à mobilité réduite

Les locaux de la préfecture réservés à l'accueil du public sont désormais accessibles dans leur totalité aux personnes en situation de handicap.

Déjà en 2012, des travaux d'amélioration de l'accueil des usagers avait été réalisés. Ils comprenaient une meilleure signalétique et un repositionnement complet des guichets côté délivrance des titres (permis de conduire et cartes grises) avec la mise en place d'un guichet accessible aux PMR jusqu'alors inexistant.

En 2013, de nouveaux travaux menés en fin d'année ont conduit à une mise en accessibilité complète des espaces d'accueil du public.



*Plateforme permettant aux PMR l'accès à la salle de réunion de la préfecture de l'Ariège*

*Hall d'accueil du service aux usagers - préfecture de l'Ariège*



## Agir pour le maintien des services publics en milieu rural

### | Développement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) en Ariège

Les MSP contribuent à assurer l'accès aux soins de la population et sont un des éléments de réponse à la désaffection des jeunes médecins pour la médecine générale et aux problèmes de la démographie médicale.

En Ariège, plusieurs projets ont été labellisés, témoignant tout l'intérêt et le dynamisme des élus et des professionnels de santé dans les territoires identifiés comme fragiles par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

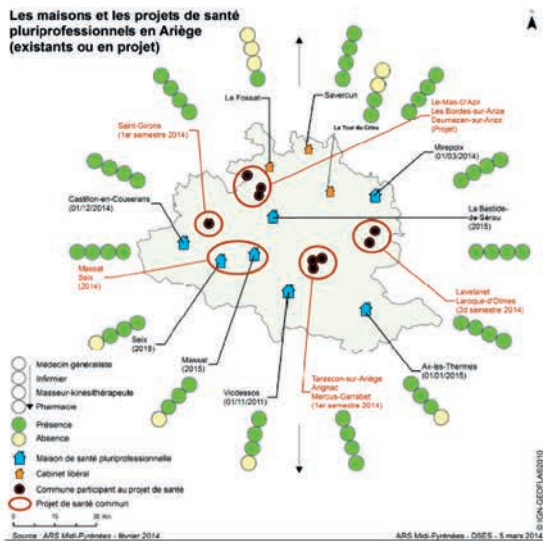
Le développement des projets de santé portés par des dynamiques locales de professionnels de santé libéraux permet donc au département de l'Ariège de se doter d'un maillage qui commence à devenir conséquent. Ces projets de santé peuvent revêtir deux types d'organisation : le premier prend la forme du regroupement physique des professionnels de santé au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle – MSP ; le second, permet à chacun des professionnels de travailler dans son cabinet mais avec le même projet collégial, il prend la forme de pôle de santé – PSP.

L'Ariège compte 6 MSP labellisées : 2 sont en fonctionnement à Vicdessos et Mirepoix, 4 sont en projet à Ax-Les-Thermes, Oust-Massat, Castillon en Couserans et La Bastide de Sérou.

Au total, le coût des MSP installées et en cours de construction, s'élève à environ 7 815 000€. Ces projets sont subventionnés à hauteur de 50% par l'État, l'ARS, le Conseil Régional et les fonds européens.

Par ailleurs, 3 projets de pôles de santé sont actuellement en cours de développement : Saint Girons, où une démarche pluri-professionnelle se met en place dans la continuité d'un travail sur le renforcement des liens ville-hôpital ; Tarascon-sur-Ariège, avec un noyau dur de professionnels désireux de conforter leurs pratiques professionnelles ; Lavelanet, où la démarche est initiée dans le cadre du Contrat Local de Santé en parallèle du renforcement des liens ville-hôpital.

Enfin, la carte départementale ci-dessous indique la localisation de l'ensemble de ces projets, auxquels s'ajoutent des cabinets de santé pluriprofessionnels de libéraux qui ont pris l'attache de la DT ARS 09 afin d'étudier dans quelle mesure ils pourraient intégrer la démarche et ainsi établir un projet de santé.



### Contrat local de santé du Pays des Pyrénées Cathares

Un contrat local de santé pour le pays de Pyrénées cathares a été conclu le 8 juillet 2013 entre l'ARS, les collectivités locales de Mirepoix et Lavelanet, la Préfecture et la direction départementale de la cohésion sociales et des populations (DDCSPP), ainsi que l'assurance maladie et la CAF.

Issu de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire), le Contrat Local de Santé (CLS) permet de mettre en place un programme d'actions pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en partenariat avec les élus locaux et les partenaires institutionnels. Ce programme est élaboré au regard d'un diagnostic partagé par les partenaires et les professionnels de terrain.

### Accueil de l'Office National des Forêts (ONF) à la sous-préfecture de Saint Giron

La sous-préfecture a accueilli le 1er juin 2013 dans ses locaux les services de l'ONF (6 personnes). Pour ce faire, des gros travaux ont été engagés (70 914 €) en 2012. Il s'agit de la première opération de ce type en France installant dans les locaux d'une sous-préfecture un autre service de l'Etat, en l'espèce, un opérateur public, préfiguration d'une « maison de l'Etat ».

### Développer les démarches de dématérialisation et simplifier les procédures

#### Modernisation des relations de la préfecture avec les collectivités locales

La dématérialisation de la transmission des actes par l'application informatique ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialis) offre de réels avantages en matière de traitement des actes soumis au contrôle de légalité. Cette dématérialisation permet de simplifier le travail, gagner du temps, réduire les coûts, participer au respect de l'environnement et sécuriser les envois.

A ce jour, 165 collectivités ont adhéré à l'application ACTES, dont 69 ont également adhéré, depuis le début de l'année 2013 à l'application ACTES budgétaires qui permet désormais de télétransmettre les documents budgétaires. 7 048 actes (sur les 23 068 reçus, soit 31 %) ont été télétransmis par l'application ACTES.

Néanmoins, les actes volumineux tels que les marchés publics ou les actes relatif à l'urbanisme ne sont pas télétransmis par ACTES. Cette possibilité est envisagée dans une prochaine version de l'application disponible fin 2014.



ACTES



## | La télédéclaration des dossiers de demande au titre de la politique agricole commune (PAC)

Concernant les aides de la PAC, l'objectif de 75 % de télédéclaration des dossiers PAC surface et de 90 % pour les aides animales a été atteint en 2013. Ce taux, dans le cadre du passage au « zéro papier » devra atteindre 100 % en 2014.



TELEPAC

## | Poursuite de la modernisation de l'administration financière

### *Une administration au service des particuliers :*

La dématérialisation constitue un axe prioritaire de la politique conduite ces dernières années, tant pour la campagne déclarative, avec la déclaration en ligne, que pour la campagne de paiement avec le paiement dématérialisé.

L'obligation faite au contribuable de joindre ses pièces justificatives avec sa déclaration papier a été supprimée en 2013.

### *Une administration au service des professionnels :*

La généralisation progressive du recours obligatoire aux téléprocédures dans le monde des professionnels a concerné en 2013 les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires ou les recettes par exercice sont supérieurs à 80.000 €.

De même, pour que les contribuables professionnels puissent mieux satisfaire à leurs obligations déclaratives et contributives, un ordinateur en libre accès a été installé dans les trois services des impôts des entreprises et leur accompagnement est assuré dans chaque service lors de ces démarches en ligne.

### *Une administration au service des collectivités locales :*

L'année 2013 a été celle de la préparation du passage à un nou-

veau protocole d'échange informatique entre la DD-FiP et les collectivités locales. Il permet de fluidifier les relations ordonnateurs/comptables et constitue un support de la dématérialisation totale des titres de recette et des mandats de dépense ainsi que des pièces justificatives. Sa généralisation sera achevée à la fin de l'année 2014.



Feuille impot

## Évoluer vers une administration exemplaire

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la stratégie de développement durable adoptée le 3 juin 2003, appelle toutes les administrations à réaliser un "bilan carbone" de leur site afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Les BEGES de la préfecture, de la DDCSPP et de la DDT ainsi que les plans d'actions correspondant ont été réalisés en 2012 et mis en ligne, en 2013, sur le site internet des services de l'État.

Dans le cadre du Plan Administration Exemplaire (PAE), au titre de l'année 2013, le Groupement Régional Administration Exemplaire (GRAE) s'est réuni à 4 reprises et le Groupement Départemental Administration Exemplaire (GDAE) a été réuni une fois pour relayer la stratégie régionale.

En 2013, la préfecture et les DDI se sont attachées à mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant à préserver l'environnement comme l'acquisition d'un véhicule de service hybride ou électrique, l'installation de détecteurs de présence et d'éclairages économiques dans les couloirs, ... Un Plan de Déplacement Inter-Établissements (PDIE), associant d'autres services de l'État, la commune de Foix, la communauté de communes et la Conseil Général devrait être engagé en 2014.

PLUSIEURS VISITES OFFICIELLES EN 2013  
DONT LA VENUE EN ARIÈGE DU PREMIER MINISTRE  
ET DE 4 MINISTRES DANS LE CADRE  
DU CONSEIL NATIONAL DES ELUS DE LA MONTAGNE

En 2013, le département de l'Ariège a été le théâtre de 11 visites officielles, qui ont mobilisé les services du cabinet et l'ensemble des services de l'État.

Le partenariat de qualité et d'échanges développé avec l'ensemble des élus dans le cadre de la préparation et de la planification de ces événements a contribué à leur pleine réussite.



*Cérémonie 30 ans du Drakkar*



*Conseil national des élus de la montagne*



## L'ACTIVITÉ D'UNE PRÉFECTURE EN CHIFFRES

### TITRES

32 500 personnes reçues et 46 000 titres délivrés en 2013

- Nombre de cartes grises : 21 024
- Nombre de permis de conduire : 6 713 dont 395 permis internationaux
- Nombre de cartes nationales d'identité : 12 996
- Nombre de passeports : 5 165

### ÉLECTIONS

- 2 élections professionnelles (Tribunal de commerce et Chambre d'Agriculture)

### AUTRES RÉGLEMENTATIONS

- Armes : 665 déclarations et 203 autorisations
- Vidéo-protection : 71 dossiers traités
- Environnement : 7 arrêtés de DUP et servitude, 15 arrêtés préfectoraux complémentaires au titre des ICPE et 13 mises en demeure

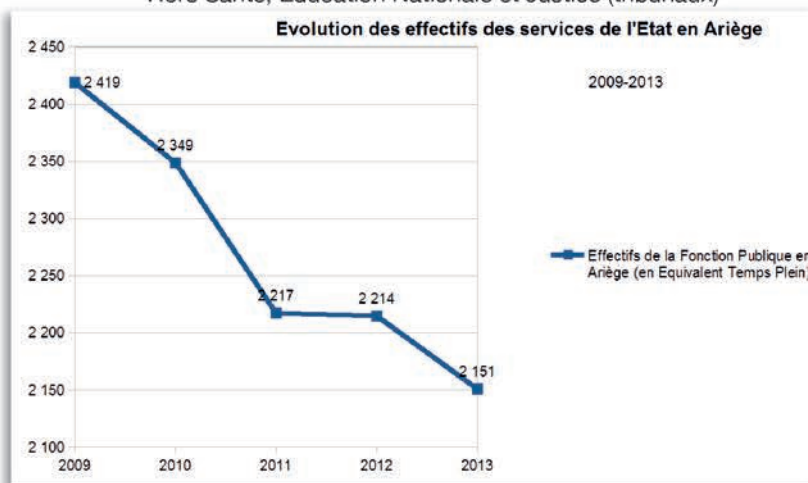
### CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- Nombre d'actes reçus : 23 068 dont 31% par télétransmission à travers l'application ACTES
- Nombre d'actes contrôlés : 5 483

## Evolution des Effectifs Temps Plein (ETP) de la Fonction Publique de l'État en Ariège (2009-2013)

Services	Effectifs des services de 2010 à 2013 (en Equivalent Temps Plein – ETP)				Evolution des effectifs 2010/2013 En ETP
	2010	2011	2012	2013	
Service départemental de l'architecture et du patrimoine	4,00	4,00	5,00	3,75	- 0,25
Direction départementale des territoires	196,87	142,97	144,37	136,97	- 59,90
Direction départementale de la sécurité publique	125,30	126,30	125,20	120,30	- 5,00
Gendarmerie	320,00	335,00	334,00	326,00	6,00
1er régiment de Chasseurs Parachutistes	1 099,00	1 013,00	1 041,00	1 009,00	- 90,00
Office national des anciens combattants	2,60	2,60	2,60	2,80	0,20
DDCSPP	63,70	63,11	55,81	54,91	- 8,79
DDFIP	300,78	294,34	289,23	282,00	- 18,78
UT DIRECCTE	22,06	26,06	25,05	24,35	2,29
Maison d'arrêt	42,00	44,00	41,00	46,00	4,00
Préfecture et sous-préfectures	127,70	122,45	114,70	111,00	- 16,70
UT DREAL	3,00	3,00	3,00	3,00	0,00
Douanes	32,80	31,80	21,50	21,20	- 11,60
Archives départementales	1,50	1,00	2,00	2,00	0,50
Service pénitentiaire d'insertion et de probation	7,30	7,30	10,00	7,60	0,30
<b>Tous services de l'Etat</b>	<b>2 348,61</b>	<b>2 216,93</b>	<b>2 214,46</b>	<b>2 150,46</b>	<b>-197,73 (- 8,42 %)</b>

Hors Santé, Éducation Nationale et Justice (tribunaux)



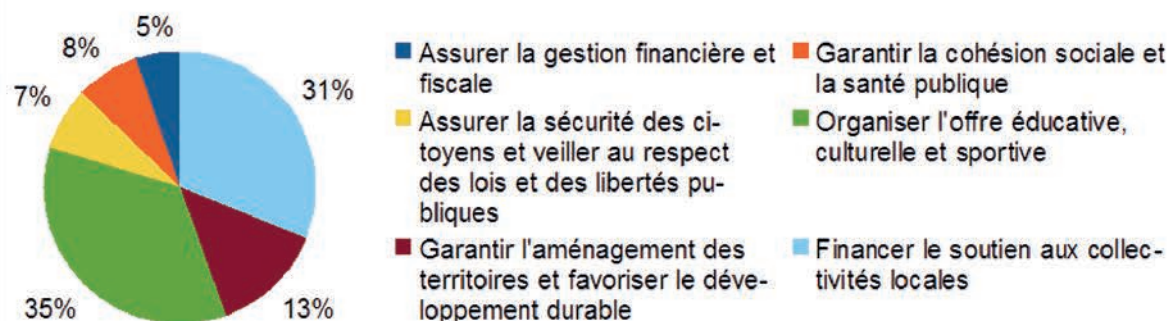


## Répartition des crédits de l'État par mission

REPARTITION DES CREDITS PAR MISSION

Assurer la gestion financière et fiscale	20 183 198,40 €
Garantir la cohésion sociale et la santé publique	28 964 392,76 €
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés publiques	28 694 523,97 €
Organiser l'offre éducative, culturelle et sportive	136 284 156,25 €
Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable	51 521 845,60 €
Financer le soutien aux collectivités locales	119 845 539 €
<b>Montant total</b>	<b>385 493 655,98 €</b>

Répartition des crédits de l'Etat par mission



REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT PAR NATURE

Titre 2 Masse salariale	Titre 3 Crédits de fonctionnement	Titre 5 Crédits d'investissement	Titre 6 Crédits d'intervention	Montant total
169 328 845,99 €	5 087 331,75 €	324 190,14 €	210 753 288,10 €	385 493 655,98 €

## Recettes perçues en 2013

INTITULE DE LA RECETTE	2012	2013	Évolution 2013/2012
Impôts locaux	146 876 368 €	150 882 681 €	2,73 %
<i>Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel</i>	45 867 279 €	48 090 660 €	4,85 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	88 076 034 €	90 478 264 €	2,73 %
<i>Cotisation foncière des entreprises + IFER (Hors Direction des Grandes Entreprises)</i>	12 933 055 €	12 313 757 €	- 4,79 %
Impôt sur le revenu + Contributions sociales	100 028 374 €	104 973 497 €	4,94 %
Impôts sur les sociétés	29 490 186 €	31 125 545 €	5,55 %
Taxe sur les salaires	16 617 499 €	16 716 006 €	0,59 %
Taxe sur la valeur ajoutée	121 116 442 €	117 294 601 €	- 3,16 %
Impôt de solidarité sur la fortune	1 273 832 €	1 152 869 €	- 9,50 %
Droit départemental sur les mutations	19 020 905 €	15 608 350 €	-17,94 %
Droit de Publicité foncière et d'enregistrement	10 544 753 €	9 814 233 €	- 6,93 %
<b>TOTAL des recettes perçues</b>	<b>444 968 359 €</b>	<b>447 567 782 €</b>	<b>0,58 %</b>



## Organigramme

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN ARIÈGE



Préfet  
Nathalie  
MARTHIEN



Directeur Départemental  
des Finances Publiques  
Philippe MAIZY



Secrétaire  
Général  
Rosy  
FARGES



Sous-Préfet  
de Pamiers  
Jean-Pierre  
GILLERY



Sous-Préfet  
de St Giron  
Philippe  
SAUVANNET



Directrice Départementale  
des Services  
de l'Éducation Nationale  
Nathalie COSTANTINI



Directeur des services  
du Cabinet  
.....



Délégué Territorial  
de l'Agence Régionale  
de Santé  
Gilles CHOISNARD



Directeur  
Départemental  
des Territoires  
Frédéric NOVELLAS



Directrice Départementale  
de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations  
Véronique CASTRO



Commandant du  
Groupement de Gendarmerie  
Départementale  
Colonel Christian DEVY



Responsable de l'Unité Territoriale de la Direction  
Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Robert CLAUDE



Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique

Michel PAGÈS



Chef de l'Unité Territoriale de la Direction  
Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Guy SOULIE-BELREPAYRE



Chef du Service Territorial  
de l'Architecture  
et du Patrimoine

Jean-Pierre POIRIER

## Coordonnées des services de l'État en Ariège

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - BP 87 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : <a href="mailto:prefecture@ariede.gouv.fr">prefecture@ariede.gouv.fr</a>
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 172 - 09102 Pamiers Tél. : 05 61 60 97 30 Mail : <a href="mailto:prefecture@ariede.gouv.fr">prefecture@ariede.gouv.fr</a>
Sous-préfecture de Saint-Girons	12, av René Plaisant - BP 109 - 09201 Saint-Girons Tél. : 05 61 96 25 80 Mail : <a href="mailto:prefecture@ariede.gouv.fr">prefecture@ariede.gouv.fr</a>
Direction Départementale des Territoires (DDT)	10, rue des Salenques - 09000 Foix Tél. : 05 61 02 47 00 Mail : <a href="mailto:ddt@ariede.gouv.fr">ddt@ariede.gouv.fr</a>
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)	9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex Tél. : 05 61 02 43 00 Mail : <a href="mailto:ddcspp@ariede.gouv.fr">ddcspp@ariede.gouv.fr</a>
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)	30, avenue du Général de Gaulle 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 46 40 Mail : <a href="mailto:midipy-ut09@directe.gouv.fr">midipy-ut09@directe.gouv.fr</a>
Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL)	4, av Didier Daurat - BP 331 - 31776 Colomiers Cedex Tél. : 05 61 15 39 99 Mail : <a href="mailto:ut-haute-garonne-ariede.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr">ut-haute-garonne-ariede.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr</a>
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)	4, rue de la Préfecture - 09000 Foix Tél. : 05 34 09 36 21 Mail : <a href="mailto:sdap.ariede@culture.fr">sdap.ariede@culture.fr</a>
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex Tél. : 05 34 09 36 36 Mail : <a href="mailto:ars-dt09-dt@ars.sante.fr">ars-dt09-dt@ars.sante.fr</a>
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 86 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 05 45 50 Mail : <a href="mailto:tg09.contact@dgfip.finances.gouv.fr">tg09.contact@dgfip.finances.gouv.fr</a>
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 67 76 52 09 Mail : <a href="mailto:sp09@ac-toulouse.fr">sp09@ac-toulouse.fr</a>
Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 61 02 17 00 Mail : <a href="mailto:ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr">ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a>
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix Tél. : 05 61 05 43 00 Mail : <a href="mailto:ddsp09@interieur.gouv.fr">ddsp09@interieur.gouv.fr</a>





[www.ariège.pref.gouv.fr](http://www.ariège.pref.gouv.fr)

